



## Naturalisation suite oqtf abrogée

Par **alicen**, le **30/07/2010 à 19:54**

Bonjour,

je suis actuellement étudiante en ile de france, mais avant, j'habitais dans le sud pour des raisons de santé (de fin 2007 à mi-2009). étant étrangère, je renouvelais tous les semestres mon APS (autorisation provisoire de séjour).

en mai 2008, je suis retournée dans mon pays mes soins ayant été interrompus pour reprendre en octobre.

de retour en octobre 2008, je redépose les documents pour renouveler mon APS, mais en mars 2009, j'ai reçu un refus de séjour accompagné d'une OQTF motivée par des raisons totalement ahurissantes;

j'ai donc pris un conseil qui dans un courrier officiel, a fait suspendre l'OQTF.

aujourd'hui, j'ai pu avoir mon APS à la suite de laquelle je me suis finalement inscrite en faculté me soins étant toujours d'actualité.

j'ai en projet une fois mes études terminées (master 2 en apprentissage en cours avec une promesse d'embauche en CDI) de soumettre une demande de naturalisation; dans les conditions à remplir, j'ai lu qu'il ne fallait pas être sujet d'une OQTF même abrogée. ma question est donc de savoir si après tout ce qui précède, y compris les justificatifs prouvant que l'OQTF n'était pas fondée, ma demande serait prise en compte?

en attente de votre retour,  
cordialement.

Par **jeetendra**, le **31/07/2010 à 09:48**

Bonjour, difficile dans votre cas de prétendre à être naturalisé Français (l'OQTF, conditions de ressources, etc.), cordialement.

Par **alicen**, le **31/07/2010** à **23:48**

bonjour,  
les autres conditions pour cet acte ne représentent pas un obstacle, dans la mesure où je les remplis;  
ma préoccupation reste vraiment l'OQTF abrogée; je ne sais pas du tout l'impact que cela pourrait avoir.  
bien cordialement.

Par **chris\_idv**, le **02/08/2010** à **14:58**

Bonjour,

abrogé= qui a commencé à produire ses effets mais qui n'est plus appliqué à partir d'un instant donné

annulé = réputé ne jamais avoir existé

Si l'OQTF a été uniquement abrogé alors il demeure archivé dans votre dossier de demande de naturalisation et peut poser problème.

Cordialement,

Par **zoukou**, le **14/01/2012** à **20:10**

Bonjour Alice,

est ce que depuis tes différents messages t'as déposé ta demande de naturalisation?

As tu eu une réponse à cette demande?

Merci